



Dpt : WTW Professions réglementées
Service Relation Clients Lions Club
Tél. : 09 72 72 01 35
Mail : fr.lions.club@wtwco.com

Réf. Contrat : Contrat n° 48 782 042

Puteaux, le 1er juillet 2024

Objet : Attestation d'assurance Responsabilité Civile Manifestations

Madame, Monsieur,

En concertation avec la Maison des Lions, nous avons l'honneur de vous adresser une nouvelle attestation d'assurance responsabilité civile générale (Contrat Allianz) 48 782 042.

Ce document, valable pour la période du 1er Juillet 2024 au 30 Juin 2025 inclus, est à **conserver dans le dossier assurance du club**. Il vous permettra de justifier de l'assurance du club pour sa Responsabilité d'Organisateur, y compris pour les risques locatifs concernant l'occupation temporaire de locaux.

Veillez noter que les manifestations réunissant plus de 1.500 personnes restent soumises à une déclaration préalable à Willis Towers Watson.

Vous trouverez également la notice d'information de votre assurance Protection juridique notice pour la période du 01/07/2024 au 30/06/2025.

Nous vous informons que sur le site du Lions Club (<http://www.lions-france.org/documents>) à la rubrique Ressources, dossier Assurances, sont disponibles :

- **Un tableau synoptique des assurances,**
- **Un bulletin de souscription et une notice d'information** détaillant des **garanties ponctuelles pouvant être souscrites** dans le cadre de l'organisation de manifestations.

En effet :

- a) Le contrat groupe de responsabilité civile souscrit par le DM 103 pour l'ensemble des clubs ne couvre pas :
 - les frais et pertes liés à une annulation,
 - les dommages (incendie, vol, intempéries) concernant des matériels en location (chapiteaux, sonorisation...),
 - les expositions d'œuvres d'art et objets de valeur (unitaire supérieure à 5.000 Euros).
- b) Le contrat Individuelle Accidents souscrit par le DM 103 couvre les Lions organisateurs mais ne couvre pas les participants inscrits aux manifestations (notamment épreuves sportives).

C'est pourquoi des conditions de garanties ont été pré-négociées par Willis Towers Watson, dans une convention cadre, auprès de l'assureur Tokio Marine.

Vous en souhaitant bonne réception et restant à votre disposition pour toute Information complémentaire, Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de nos salutations respectueuses.

Willis Towers Watson France
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 432 600 euros
Tour Hecla - 52, avenue du Général de Gaulle - 92800 Puteaux
Tél 01 41 43 50 00
311 248 637 RCS Nanterre N° FR 61311248637
Immatriculation ORIAS 07001707



SATISFACTION DU CLIENT

Willis Towers Watson France s'engage à vous apporter le meilleur service. Nos Clients ont la possibilité d'adresser toute réclamation relative à la prestation de WTW à leur correspondant habituel.

Si la réponse apportée n'est pas satisfaisante, vous pouvez adresser votre réclamation par courrier à l'adresse suivante :

WTW France
Traitement des réclamations
Tour Hekla –
52, avenue du Général de Gaulle –
92800 Puteaux

Les Réclamations sont traitées par WTW avec le Client dans le cadre d'un règlement amiable dans un délai de :

- Dix jours ouvrables à compter de la date d'émission de la réclamation, pour en accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au Client dans ce délai,
- Deux mois entre la date d'émission de la réclamation et la date d'envoi de la réponse définitive apportée au Client.

A défaut de règlement amiable de la Réclamation dans ces délais, ou en cas de rejet ou de refus de faire droit en totalité ou partiellement à la Réclamation, vous pouvez saisir :

- Une réclamation via notre formulaire : <https://forms.office.com/e/FrkTUB5FuG>
- La Médiation de l'Assurance :
 - Par courrier : La Médiation de l'Assurance – TSA 50110 – 75441 Paris Cedex 09
 - Par voie électronique : <https://www.mediation-assurance.org/constituer-mon-dossier/>
 - Ou tout autre médiateur compétent dont vous trouverez la liste ici: <https://www.economie.gouv.fr/mediation-conso/liste-des-mediateurs-references>

Les délais d'instruction du dossier sont de 3 mois à partir de la réception du dossier complet.

Le médiateur peut être saisi à partir de la première réponse de WTW France ou au plus tard sans réponse à partir de 60 jours à compter de la date d'envoi de la réclamation.

CLAUSE CNIL

Les données collectées par Willis Towers Watson, dans le présent document, sont nécessaires pour la gestion de votre contrat d'assurance. La base juridique concernant ces traitements est l'exécution de votre contrat d'assurance. Les organismes d'assurance peuvent être destinataires de vos informations. Elles peuvent également être communiquées à des experts, à nos conseils et à nos prestataires et sous-traitants. Sur la base de l'intérêt légitime de Willis Towers Watson, vos données personnelles peuvent être réutilisées à des fins de prospection commerciale, lutte contre la fraude à l'assurance, la réalisation d'études, de prévention des risques et de statistiques. Enfin, pour se conformer à une obligation légale qui incombe à Willis Towers Watson, vos données peuvent être traitées à des fins de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Ces données sont conservées aussi longtemps que nécessaire pour la gestion de votre contrat et au-delà, à compter de sa résiliation, pendant la durée autorisée ou imposée par une disposition légale ou réglementaire.

Vous disposez de droits d'accès, de rectification, de limitation du traitement, ainsi que du droit à la portabilité de vos données. Concernant les traitements fondés sur l'intérêt légitime, vous pouvez vous opposer à ces derniers pour des raisons tenant à votre situation particulière ou à tout moment lorsque la finalité du traitement est la prospection commerciale. Il est précisé que l'exercice de certains de ces droits peut entraîner au cas par cas pour Willis Towers Watson, l'impossibilité de gérer votre contrat et donc les prestations liées à ce dernier. Vous pouvez exercer vos droits à tout moment, sous réserve de justifier de votre identité, et contacter le Délégué à la Protection des Données par l'envoi d'un courrier à l'attention de : Willis Towers Watson France - Délégué à la Protection des Données - Tour Hekla – 52, avenue du Général de Gaulle – 92800 Puteaux ou par l'envoi d'un email à l'adresse suivante : fr.informatique.libertes@wtwco.com. Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL à l'adresse suivante : CNIL – 3, place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris Cedex 07.

Je m'oppose à recevoir des messages de prospection de la part de Willis Towers Watson